RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

2016

Mémoire présenté au ministère de la Culture et des Communications du Québec

Société québécoise d'ethnologie

MÉMOIRE SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

PRÉAMBULE

La Société québécoise d'ethnologie (SQE) se sent directement interpellée par la consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Le renouvellement de la politique culturelle apparaît comme une occasion privilégiée d'exposer les enjeux liés à la survie du patrimoine ethnologique dans un contexte où la discipline est confrontée à des décisions administratives qui la mettent en péril : fermeture du programme de Baccalauréat en ethnologie et patrimoine à l'Université Laval, fermeture du programme d'Aide au fonctionnement pour les organismes en patrimoine de portée nationale et absence de ressources du programme d'Aide aux projets au ministère de la Culture et des Communications. Et ce sans compter un contexte général peu favorable au patrimoine, de quelque dimension qu'il s'agisse comme en témoignent régulièrement les médias.

D'entrée de jeu, la SQE rappelle que, par définition, l'ethnologie a pour champ d'investigation la culture à travers l'ensemble de ses manifestations matérielles et immatérielles. Son objet porte sur le cadre physique et naturel dans lequel évoluent les communautés, sur les pratiques sociales, économiques et éthiques qui les régissent. La finalité de l'ethnologie est justement, à partir de l'observation des faits et des gestes du quotidien et de leur analyse, d'en arriver à définir la culture des gens ordinaires souvent beaucoup plus riche et féconde qu'il ne le paraît au premier abord.

La SQE reconnaît l'importance des huit grands principes proposés dans le *Cahier de consultation* sur lesquels doit s'appuyer le renouvellement de la politique culturelle. De ces grands principes, le premier, soit « Le caractère essentiel de la culture » qui atteste de l'importance de la culture comme « porteuse de sens, d'identité et de valeurs [...] aussi vecteur de démocratie, d'enracinement, de dialogue interculturel et de cohésion sociale » interpelle particulièrement nos membres. Par ailleurs, plusieurs des grands thèmes proposés pour alimenter la réflexion sont directement en lien avec la mission de la SQE – culture et développement durable, culture et participation citoyenne, langue et diversité ethnoculturelle, environnement numérique et créativité, métissage culturel – et sont autant de questions qui rejoignent les préoccupations de nos membres en termes de sujets d'études et de recherche-action.

La Société québécoise d'ethnologie

PLUS DE QUARANTE ANS D'ACTION

La Société québécoise d'ethnologie (SQE) est un organisme en patrimoine de portée nationale. Elle a également des relations de collaboration ailleurs au Canada, en Amérique et en Europe. Elle a pour mission de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine ethnologique, tant sur le plan immatériel que matériel. Elle a joué un rôle déterminant au cours de ses guarante-deux années

d'existence dans la reconnaissance du patrimoine culturel des Québécois. Créée en 1974, la SQE compte parmi les organismes fondateurs en patrimoine.

Par ses activités de recherche et de diffusion (études, colloques, expositions, conférences, cinérencontres, site internet et revue *Rabaska*; disponible par le portail Érudit, la revue rejoint des lecteurs dans 112 pays), de même que par ses activités de sensibilisation et de valorisation (dont le Programme de valorisation des porteurs de traditions), l'organisme a largement contribué à la prise en compte du vaste champ de la culture populaire, tant dans ses formes d'expression immatérielles que matérielles.

Essentiellement, la SQE regroupe des professionnels de l'ethnologie ainsi que des personnes avisées provenant de divers horizons pour qui le patrimoine n'est pas seulement constitué de monuments, mais aussi de faits et de gestes du quotidien ; ils ont largement contribué à l'évolution de la notion de patrimoine et à la prise en compte du volet immatériel comme composante fondamentale de l'héritage culturel.

Mis à part le milieu universitaire, avec qui elle entretient par ailleurs des liens étroits, la Société québécoise d'ethnologie est l'organisme qui regroupe, au Québec, la majorité des experts en ethnologie et en patrimoine immatériel. Les travaux de ses membres ont d'ailleurs largement servi à alimenter la réflexion et à redéfinir le concept, tel qu'il s'énonce aujourd'hui dans la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*.

Introduction

Qu'est-ce que la culture?

Le Dictionnaire général des sciences humaines (Éditions universitaires, 1975) définit d'entrée de jeu la culture comme ceci : « Notion qui dès les débuts de l'anthropologie tente de désigner ce qui constitue une société en entité cohérente et la caractérise par rapport à d'autres. Cette notion est dès lors étroitement liée à celle de totalité et de totalité intégrée. Une société ne se comprend que dans son ensemble et tout dans celle-ci concourt à la constitution de cet ensemble. » Rappelons qu'en Europe le terme « ethnologie » est parfois remplacé par celui d'« anthropologie » comme c'est le cas dans cette citation.

Qu'est-ce que l'ethnologie?

Dans un petit document synthèse, *L'Ethnologie au Québec*, préparé par le ministère des Affaires culturelles en 1987, la discipline était ainsi présentée :

L'ethnologie, bien sûr, partage ses méthodes et ses perspectives avec [d'autres] sciences, mais elle s'en distingue particulièrement dans son approche des groupes humains par l'observation directe de leurs gestes, de leurs traditions et de leur environnement matériel, tout en entretenant des liens privilégiés avec les porteurs de la tradition orale et de la mémoire collective.

Dans sa démarche scientifique, l'ethnologue part donc du principe que le savoir et les comportements humains n'ont rien de spontané, mais qu'ils relèvent plutôt de connaissances empiriques. [...] C'est pour cela que l'ethnologue étudie des phénomènes vivants, observables, tout en tenant compte de leur perspective historique.

Aussi par leur approche originale de l'activité humaine, les ethnologues occupent un champ de recherche que les autres spécialistes des sciences sociales considèrent peu ou pas. C'est ainsi que, dans la pratique, les ethnologues québécois ont souvent été amenés à œuvrer dans les domaines de la conservation, de la mise en valeur et de la gestion du patrimoine national.

Comprendre le présent en relation avec le passé, l'interpréter et le mettre en valeur pour l'avenir : voilà en quelque sorte ce qui caractérise la démarche ethnologique.

Pour mémoire, rappelons que, dans son avant-propos, le directeur du patrimoine d'alors [Michel Dufresne] précisait qu'en s'associant avec la Société québécoise des ethnologues [nom de la SQE avant sa réorientation] et le Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires de l'Université Laval, le ministère des Affaires culturelles avait voulu « offrir à l'intention des chercheurs et des intervenants des milieux culturels un instrument d'information visant à leur faciliter le recours à cette discipline. »

Pour actualiser cette définition rappelons ce que Philippe Dubé du Département des sciences historiques de l'Université Laval, en disait dans *Le Devoir* du 16 mars 2016, dans un article intitulé « À la défense de l'ethnologie » :

L'ethnologie en tant que science s'intéresse au petit, au privé, à l'officieux, au communautaire, à l'ordinaire, voire au banal. Elle fait la recension systématique des faits et des gestes du quotidien qui, à terme, en viennent à définir la culture, une civilisation.

POSITIONNEMENT DE L'ETHNOLOGIE

DANS LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES ORGANISMES EN PATRIMOINE

[RAPPEL]

En 2004, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) a regroupé autour d'une table de concertation l'ensemble des membres des comités consultatifs afin d'élaborer un premier système de classification exhaustif des activités de la culture et des communications du Québec. Pour le secteur Organismes en patrimoine, l'OCCQ retenait six sous-groupes : organismes en patrimoine archéologique, organismes en patrimoine architectural et paysager, organisme en patrimoine artistique, organismes en patrimoine ethnologique (culture traditionnelle et populaire), organismes en patrimoine historique. Le patrimoine y était défini : « comme un ensemble d'éléments matériels et immatériels, chargés de signification multiples, à dimension collective, et transmis de génération en génération. » (Système de classification des activités de la culture et des communications, (OCCQ, 2004, p. 36).

En ce qui a trait aux « organismes en patrimoine ethnologique et en pratiques culturelles traditionnelles », le descriptif s'énonçait comme suit : « [...] La culture populaire – fondée sur la tradition, exprimée, partagée et reconnue par l'ensemble d'une communauté – peut être matérielle (ensemble des productions matérielles) ou immatérielle (ensemble des productions spirituelles). L'action de ces organismes peut donc porter sur l'un ou l'autre de ces volets distincts, mais complémentaires, que sont les « artefacts » et les « mentefacts ». En effet, les thématiques peuvent porter sur l'ensemble des objets qui nous entourent (bâtiments, meubles, objets usuels domestiques, outils et équipements) autant que sur l'ensemble des traditions et des pratiques inscrites dans la vie quotidienne d'une communauté (savoirs, savoir-faire artistiques, techniques et scientifiques, pratiques artisanales, rites et coutumes, langue, contes et légendes, récits et témoignages, musique, danse, chansons, etc.) et les personnes ou les groupes (porteurs de traditions) qui en sont les détenteurs et les agents de transmission. Ce sousgroupe [le patrimoine ethnologique] englobe notamment les établissements qui se consacrent à la transmission et la mise en valeur du patrimoine vivant. »

Il importe de rappeler que cette définition du patrimoine ethnologique est le résultat d'un consensus émergeant de l'ensemble du milieu du patrimoine (organismes gouvernementaux et municipaux, associations, musées et archives) et était le reflet d'une pensée largement partagée et d'une pratique bien établie.

LE PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE DANS LA LIGNE DU TEMPS

Quelques jalons pour rappeler l'importance de l'ethnologie comme composante fondamentale du patrimoine culturel :

- 1974. Création de la Direction générale du patrimoine et d'une section ethnographie.
- 1974. Création de la Société québécoise d'ethnologie (SQE), à l'origine Société québécoise des ethnologues). À l'époque, l'organisme est le seul à faire la promotion du patrimoine tant immatériel que matériel. C'est par ailleurs un organisme fondateur dans le vaste domaine du patrimoine, précédé seulement du Conseil des monuments et sites du Québec (aujourd'hui Action Patrimoine).
- La loi sur les biens culturels de 1972 créait l'obligation pour le ministère des Affaires culturelles (MAC) de dresser un inventaire des biens susceptibles de faire l'objet d'une protection légale. La Loi n'incluait pas nommément l'objet ethnologique, celui-ci entrant dans la catégorie des biens historiques.
- 1974-1975. C'est l'époque des grands inventaires thématiques qui ont conduit à de nombreuses publications (collection *Cahiers du patrimoine*, collection *Dossiers*). Les publications portant sur le patrimoine ethnologique sont nombreuses et contribuent à sensibiliser la population à de

nombreux aspects de leur patrimoine culturel autrement peu considérés : artisans, pratiques religieuses populaires, art populaire, patrimoines agricoles et halieutiques, etc.

- 1977-1983. Le Québec vit au rythme des grands projets de développement et les structures administratives sont réaménagées. L'inventaire général du patrimoine apparaît comme une nécessité. Le Macro-inventaire est entrepris : l'ethnologie est une de ses principales composantes. La finalité est de fournir aux municipalités régionales de comté nouvellement créées les données nécessaires à la préparation de leurs schémas d'aménagement.
- En 1984 et 1985, le Macro-inventaire demeure l'outil de référence dans l'analyse des variables architecturales et ethnologiques des études d'impact et des projets assujettis à la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Dès 1987, dans le cadre d'une consultation publique et des travaux d'un groupe de travail devant proposer des pistes de réflexion pour un énoncé de politique en matière de patrimoine, la notion de patrimoine ethnologique ne se limite plus qu'aux seuls *artefacts* mais intègre les *mentefacts*, c'est-à-dire l'immatériel, paroles et gestes qui donnent vie et sens aux objets. Cette nouvelle sensibilité au patrimoine immatériel fait dès lors partie du discours sur le patrimoine culturel. La SQE, à travers ses experts, participe étroitement à la réflexion entourant la définition du concept.
- 1987. Publication de *L'Ethnologie au Québec* par le MAC en collaboration avec la SQE et le Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts, et les traditions (Université Laval).
- La politique culturelle du Québec de 1992 ouvre toute grande la porte à l'élargissement de la notion de patrimoine culturel dans le sens d'une reconnaissance du caractère indissociable des composantes tant matérielles qu'immatérielles. La prise en compte de l'immatériel entraîne un changement de vision qui engage désormais le matériel dans une nouvelle logique qui est celle de la valorisation et de la réappropriation par le citoyen.
- 1990-1999. Publication des *Chemins de la mémoire* (tomes I, II et III). Les deux premiers tomes font référence à des éléments de patrimoine ethnologique classés. Le troisième tome (Bien mobiliers du Québec) consacre un chapitre complet à l'ethnologie (« Patrimoine ethnologique, mémoire des objets »). Le texte de présentation se termine par une référence à l'élargissement de la notion de patrimoine et annonce la prise en compte de l'immatériel dans la gestion du patrimoine. Il comporte également une mise en garde : « Ce serait toutefois une erreur que d'opposer le matériel à l'immatériel, car ces deux notions sont complémentaires et indissociables. En fait, le matériel et l'immatériel sont les deux faces d'une même réalité : le forgeron ne peut forger sans son marteau, comme le violoniste ne peut jouer sans son violon. »

- 1994. Publication de *Le Patrimoine immatériel, Méthodologie d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de traditions* (Les Publications du Québec). L'ouvrage marque une étape importante dans la prise en compte de l'immatériel comme vecteur de la notion de patrimoine. Il résume l'état de la réflexion entourant la notion tant dans le monde (UNESCO) qu'à l'intérieur même du ministère de la Culture et des Communications (MCC). L'ouvrage propose une méthode (la première du genre) pour procéder à l'inventaire des ressources.
- 1996-1997. En partenariat avec le ministère de l'Environnement et de la Faune, le MCC (section ethnologie) élabore dans le cadre des travaux d'un Comité interministériel d'éducation relative à l'environnement, un recueil de renseignements vulgarisés sur le patrimoine : *Un héritage à préserver et à transmettre* (1997). Le patrimoine y est présenté comme une richesse collective à utiliser dans une perspective de développement durable.
- 1998-1999. Dans la foulée des travaux entrepris dans les années précédentes en matière de sensibilisation des jeunes au patrimoine naturel et culturel, le MCC, en partenariat avec le ministère de l'Environnement et de la Faune, développe une première application pédagogique sur internet, rapidement suivie de deux autres (*Les Aventures du patrimoine*). Le rapport fusionnel entre nature et culture est rendu possible grâce à l'approche ethnologique qui permet d'intégrer l'ensemble des composantes des patrimoines naturel et culturel.
- 1998-2005. Le MCC collabore étroitement avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation à la mise en place d'une mesure gouvernementale de soutien au développement des produits du terroir dans un objectif de développement durable et de protection du patrimoine. L'objectif vise « [...] la mise en valeur des savoir-faire traditionnels et la protection d'un aspect du patrimoine québécois » dans une perspective de développement durable. La notion de protection du patrimoine immatériel s'inscrit désormais dans les interventions du ministère de l'Agriculture.
- 2000. Le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec dépose son rapport : Notre patrimoine, un présent du passé. Il s'agit de la réflexion la plus complète et sans doute encore jamais dépassée sur le patrimoine. Son contenu est encore très actuel. Dans ce rapport, l'ethnologie est bien présentée comme un des champs disciplinaires du patrimoine alors que le « patrimoine vivant » est présenté comme une thématique (tableau 6). Voir aussi l'essai typologique qui induit un lien direct entre « patrimoine immatériel », « patrimoine ethnologique » et « culture populaire, savoirs et savoir-faire, et traditions » (tableau 3).
- 2003. Adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel par l'UNESCO.
 Lors d'une allocution prononcée à l'Assemblée nationale afin de souligner la décision de
 l'organisme international, Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications
 déclarait : « Nous sommes pour ainsi dire la preuve vivante du fait que la culture recèle l'identité
 des peuples, leur unicité, leur vision du monde, leur rapport à la vie » (29 octobre 2003).

- 2002-2003. Dans le cadre de son partenariat avec le ministère de l'Agriculture, et en raison de son expertise en matière de patrimoine ethnologique matériel et immatériel, le MCC participe étroitement aux travaux d'un comité formé pour préparer la révision de la *Loi sur les appellations réservées* (Groupe de travail sur les appellations réservées et les produits du terroir). Les travaux des membres de ce groupe de travail formé des représentants du ministère de l'Agriculture, du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, du MCC, de l'Union des producteurs agricoles, de Solidarité rurale du Québec, du Conseil de l'industrie laitière, d'Aliments Québec et de chefs cuisiniers et producteurs viticoles sont à l'origine de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*. L'expertise ethnologique apportée par le MCC joue un rôle déterminant dans la définition de la notion de terroir.
- 2004. Publication de *Le Patrimoine culturel immatériel, un capital social et économique*. L'ouvrage, réalisé et édité par le MCC, fait le point sur l'état de la question et présente le patrimoine immatériel comme un levier « au développement culturel, social et économique des territoires » tout en rappelant quels sont les enjeux liés à sa sauvegarde et à sa mise en valeur.
- 2004. Mise en œuvre du projet d'Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (IREPI). Un partenariat SQE, MCC, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Musée québécois de la culture populaire. Un projet novateur et un outil de développement de réputation internationale. Le modèle est repris dans plusieurs pays.
- 2007. Le comité d'orientation pour l'élaboration d'un livre vert sur le patrimoine culturel dépose son document d'orientations pour la rédaction d'un nouveau projet de loi sur le patrimoine : *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*. L'argumentaire repose sur une toute nouvelle vision de la notion de patrimoine. L'approche propose d'aborder le patrimoine comme un tout structuré et organisé, un système posant comme principe de base que des relations formelles existent entre chacune des composantes tant matérielles qu'immatérielles. C'est dans cet esprit que s'élabore la *Loi sur le patrimoine culturel*.
- Selon les données extraites du cahier 2 de L'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives (Observatoire de la culture et des communications, avril 2007), pour la seule année 2004, 8 651 personnes ont consacré bénévolement du temps aux organismes en patrimoine, pour un total de 625 840 heures de travail. On estime à près de 10 millions de dollars la valeur du temps donné par ces bénévoles.
- 2012. La nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* vise à « favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable ». Elle inclut désormais dans la notion de patrimoine culturel, non seulement les immeubles, les sites, les documents et les objets patrimoniaux, mais aussi les paysages culturels patrimoniaux, le patrimoine immatériel, les personnages historiques décédés, ainsi que les événements et les lieux historiques. La loi

définit ainsi le patrimoine immatériel : les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public. (Chapitre I, Objets, désignation et application, article 2).

- 2014. La pratique du canot à glace sur le fleuve Saint-Laurent est reconnue comme élément du patrimoine culturel immatériel par le Gouvernement, suite aux travaux de la SQE, notamment la publication *Naviguer en canot à glace* (éditions GID) et la demande de reconnaissance qu'elle a soumise avec l'appui du milieu au MCC.
- 2015. Fermeture du programme d'Aide au fonctionnement pour les organismes nationaux en patrimoine de portée nationale. La SQE perd sa subvention annuelle et, du coup, le champ du patrimoine ethnologique perd également sa reconnaissance auprès du MCC.

Une ligne du temps brisée?

Le rappel de ces faits – parmi bien d'autres – démontre l'importance de l'ethnologie comme composante fondamentale de la notion de patrimoine. Il apparaît nettement que les actions en matière de promotion du patrimoine ethnologique allaient dans le sens des orientations de la Politique culturelle de 1992, l'une d'elles étant justement la valorisation de l'héritage culturel.

La discipline ethnologique a toujours été l'outil par excellence pour rejoindre le citoyen dans son milieu parce qu'elle le touche dans son quotidien et dans ce qui le définit socialement et culturellement. Parce que globale et inclusive, c'est aussi la seule discipline qui permet d'intégrer la dimension patrimoniale dans l'ensemble des interventions gouvernementales, que ce soit en matière d'affaires municipales, de protection de l'environnement, d'agriculture, de développement durable, d'éducation, d'intégration culturelle. L'ethnologie a été et demeure un formidable outil de développement culturel et économique. C'est également un instrument qui favorise l'ancrage au territoire et l'affirmation identitaire.

PATRIMOINE IMMATÉRIEL: CONFUSION ET AMALGAME

La reconnaissance officielle de l'immatériel (*Loi sur le patrimoine culturel*) comme composante de la notion de patrimoine vient renforcer et conforter les intervenants du milieu dans leurs actions pour promouvoir le secteur. Malheureusement, l'ethnologie n'est plus une des priorités du MCC: des membres du conseil d'administration de la SQE l'ont appris de la bouche des représentants du Ministère lors d'une rencontre à l'été 2015. Seul organisme représentant l'ensemble du champ, la SQE a pourtant perdu sa subvention annuelle en dépit de plus de 40 ans d'activités et de bénévolat et de sa contribution scientifique au développement et à la définition du concept de patrimoine culturel immatériel. Cela tient

pour une bonne part à une confusion qui s'est malencontreusement installée dans l'interprétation du concept : un amalgame s'est produit entre l'expression patrimoine vivant et patrimoine immatériel, comme si la partie pouvait être prise pour le tout. Le concept de patrimoine immatériel réfère pourtant à l'approche globale, holistique et inclusive (associant le matériel à l'immatériel) de la discipline ethnologique qui l'a fait naître.

Ce glissement relève d'une incompréhension des enjeux réels que posent la conservation et la transmission des pratiques culturelles traditionnelles des Québécois et des objets et espaces qui leur sont associés. En réalité, c'est l'avenir même du patrimoine ethnologique qui est menacé, l'expression patrimoine vivant – par ailleurs fautive et calquée sur l'anglais *living heritage* – excluant son contraire, le « non-vivant », c'est-à-dire les biens immobiliers et mobiliers, pourtant indissociables et complémentaires, bref toutes ces composantes qui donnent forme et vie à l'immatériel. Cette rupture entre matériel et immatériel est contraire à l'approche globale et inclusive qui a guidé le législateur dans la refonte de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Elle est également contraire à l'énoncé qui définit le patrimoine immatériel comme étant « en conjonction, le cas échéant avec les objets et les espaces culturels ».

Le patrimoine immatériel est indéniablement l'une des deux faces de la notion de patrimoine, mais la notion dépasse largement le secteur des arts traditionnels dit vivant qui n'est qu'un des éléments de l'immatériel parmi tant d'autres. Le risque est grand de tomber dans la folklorisation et la banalisation de l'immatériel si l'on réduit sa compréhension aux seules pratiques ludiques.

Un patrimoine de proximité en péril

Ce faisant c'est la culture même des gens ordinaires qui est menacée, l'ensemble des pratiques culturelles langagières, ludiques, techniques, symboliques, scientifiques, de même que tous ces petits patrimoines, croix de chemin, chapelles de procession, caveaux à légumes, fours à pain, fumoirs, chafauds, poulaillers, laiteries, ateliers d'artisans, boutiques, qui témoignent de ces activités dans le paysage humanisé. En effet, comme le soulignait Philippe Dubé : « ce champ [l'ethnologie] de connaissances en sciences humaines est le seul de toutes les sciences à savoir entrer dans l'intime des personnes et des groupes et en faire état de manière systématique. Il sait depuis longtemps dénicher des trésors de la langue, des légendes, des mythes et des récits de toutes sortes qui, portées par l'imaginaire populaire, traduisent des valeurs, des états d'âme, des questionnements qui sont partagés par le plus grand nombre (*Le Devoir*, 16 mars 2016) ».

Quelle autre discipline que l'ethnologie, dont le baccalauréat vient d'ailleurs d'être abandonné à l'Université Laval, et quel organisme, autre que la SQE qui est le seul à couvrir l'ensemble du champ sont en mesure d'assurer le maintien d'une expertise de pointe dans le développement des connaissances et la mise en valeur de la culture dite populaire?

RECOMMANDATIONS

La Société québécoise d'ethnologie croit que le renouvellement de la politique culturelle est l'occasion de remettre de l'ordre dans les priorités en termes de gestion du patrimoine, soit de redonner au champ du patrimoine ethnologique la place qu'il a historiquement occupée jusqu'à très récemment.

La Société québécoise d'ethnologie recommande :

- 1) Que la politique culturelle maintienne la nécessité de valoriser l'héritage culturel des Québécois à travers les fonctions de recherche, par ailleurs incontournable, de diffusion, de protection et de mise en valeur, certaines de ces fonctions étant aujourd'hui, sinon abandonnées, du moins manifestement délaissées.
- 2) Que la politique culturelle réaffirme à travers ses orientations la nécessité d'appréhender la notion de patrimoine comme un système cohérent dont les composantes forment un tout indissociable, comme le recommandaient d'ailleurs le rapport Arpin en 2000, puis le rapport du Comité d'orientation pour l'élaboration du livre vert sur le patrimoine culturel, en 2007.
- 3) Que la politique culturelle repositionne le patrimoine ethnologique comme l'un des principaux vecteurs du patrimoine culturel réaffirmant qu'il existe entre ses composantes matérielles et immatérielles un lien organique qui ne peut être scindé, par ailleurs vécu et pratiqué au sein du MCC pendant des décennies, et tel qu'exposé dans les textes fondateurs.
- 4) Que la politique culturelle réoriente le discours sur le patrimoine en fonction d'une vision cohérente s'appuyant sur une connaissance approfondie expertise de pointe des enjeux et des ressources.
- 5) Que la politique culturelle reconnaisse la nécessité du soutien aux organismes dont le rôle est déterminant pour atteindre les objectifs de valorisation de l'héritage culturel, d'affirmation de l'identité culturelle, d'accès et de participation citoyenne à la vie culturelle. Ces orientations faisaient d'ailleurs déjà partie de la *Politique culturelle de 1992*.
- 6) Que la politique culturelle propose le rétablissement d'une formule démocratique de l'aide aux organismes aujourd'hui concentrée entre les mains de quelques organismes prétendument fédérateurs (de 37 en 2000, on est passé à combien ?) qui ne sont pas tous représentatifs de leur secteur. On est tenté de rappeler ce passage du rapport Arpin qui se formulait comme suit : « On se prend à souhaiter l'avènement de mécanismes de discussions plus transparents, plus rationnels, plus efficaces, obéissant à des règles du jeu mieux définies. La démocratisation des processus décisionnels ne saurait se faire dans l'affrontement continuel (p. 166) ». Il semble que ce soit plutôt le contraire qui soit arrivé! C'est tellement plus simple de faire face à quatre ou cinq intervenants privilégiés plutôt qu'à trente-sept.

| 7) | Que la politique culturelle affirme clairement que le patrimoine est une richesse collective, un |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | actif, à la fois économique et culturel, qu'il faut maintenir, développer et exploiter dans une |
| | perspective de développement durable pour la transmettre aux générations futures. |

Document préparé par Bernard Genest au nom de la Société québécoise d'ethnologie.